

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2012

L'an deux Mil Douze, le dix-neuf octobre, le Conseil Municipal de la Commune de LA BALME DE THUY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian DEROUSSIN, Maire.

Date de la convocation : 09.10.12

Nombre de conseillers en exercice : 08

PRESENTS : CHABRIER Christian, BARRUCAND Pierre, AVET-FORAZ André,
Mmes MASSON Chantal, MARTEL-JON Sandrine et DONZEL Maryse,

ABSENT et EXCUSE: POCHAT-COTTILLOUX Gilles

A été élue secrétaire : MASSON Chantal.

I. REDEVANCE D'ACCES AUX PISTES DE SKI DE FOND ET AUX INSTALLATIONS COLLECTIVES DESTINEES A FAVORISER LA PRATIQUE DU SKI DE FOND

DEL-2012-33

Monsieur le Maire indique que la redevance d'accès, aux pistes de ski de fond balisées, régulièrement damées et aux installations collectives destinées à favoriser la pratique du ski de fond sur le territoire de la commune, a été instituée par délibération du conseil municipal du 27 décembre 1986. Il rappelle que l'Association Départementale Haute-Savoie NORDIC, est chargée d'harmoniser les modalités de perception de la redevance et de gérer le domaine nordique communal.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les montants des différents titres d'accès aux pistes de ski de fond et aux installations collectives destinées à la pratique du ski de fond, fixés comme suit pour la saison 2012/2013. **CARTE SAISON NATIONALE/DEPARTEMENTALE** : « Nordique Pass » nationale Adulte (160 €) - « Nordic Pass » nationale Jeune (36 €) - « Nordic Pass Rhône Alpes » Adulte (118 €) - « Nordic Pass Rhône Alpes » Jeune (33 €)- « Nordic Pass » 74 adulte (85 €) - « Nordic Pass » 74 Jeune (27 €) - **TARIFS DU SITE** : PASS' hebdo adulte (32 €) - PASS' hebdo jeune (16 €) - « Nordic Pass » site adulte (53 €) - « Nordic Pass » site jeune (22 €) - Journée adulte (7.50 €)- Journée jeune (6-16 ans)(3.80 €) -Tarif scolaire (primaire et secondaire) (2.90€) .

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré : **APPROUVE** les montants et les modalités de perception et de reversement de la redevance d'accès aux pistes de ski de fond et aux installations collectives destinées à favoriser la pratique du ski de fond pour la saison d'hiver 2012/2013.

II. VOTE DE SUBVENTION D'EQUILIBRE FINANCIER AU TITRE DE L'EXERCICE 2011-2012 A L'ADMR DES VALLEES DE THONES

DEL-2012-34

Monsieur le Maire rappelle que suite à la mise en place d'un accueil périscolaire en novembre 2009 et à la signature d'une convention. La commune s'est engagée à verser une subvention annuelle d'équilibre à l'association. Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le COMPTE DE RESULTAT ANNEE 2011-2012 de l'association présentée par l'ADMR. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité : **DECIDE** d'allouer une subvention d'équilibre d'un montant de **6 881.54 €** au titre de l'exercice 2011-2012 à L'ADMR.

III. VOTE D'UNE 1^{ERE} AVANCE SUR LA SUBVENTION D'EQUILIBRE FINANCIER AU TITRE DE L'EXERCICE 2012-2013 A L'ADMR DES VALLEES DE THONES

DEL-2012-35

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le BUDGET PREVISIONNEL 2012-2013 de l'association. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité : **DECIDE** d'allouer une 1^{ère} avance d'un montant de 2 000 € sur la subvention d'équilibre au titre de l'exercice 2012-2013 à L'ADMR.

IV. VOTE DES SUBVENTIONS 2012

DEL-2012-36

Le Maire soumet au Conseil Municipal, les différentes demandes de Subventions.

Après examen, le Conseil municipal vote les subventions suivantes :

- PREVENTION ROUTIERE	150.00 €
- EHPAD Joseph AVET O(Assoc. Vieillesse en or)	150.00 €
- Comité des fêtes « LOU TAMBOURNI DE LA BARMA»	150.00 €
- ASSOCIATION « LIVE » le handicap autrement	150.00 €
- RUGBY CLUB DE THONES	150.00 €
- THÔNES BASKET	150.00 €
- SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS	150.00 €
- Association APAJH Haute- Savoie	150.00 €
- BANQUE ALIMENTAIRE Haute-Savoie	150.00 €
- Comité Féminin pour le Dépistage du Cancer du sein	150.00 €
- FOOTBALL CLUB DE THONES	210.00 €

V. DEMANDE DE SUBVENTION DU SOU DES ECOLES

DEL-2012-37

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la demande de subvention présentée par le SOU DES ECOLES. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité : **DECIDE** d'accorder une subvention de 1 320.00 € au SOU DES ECOLES pour l'année 2012-2013.

VI. DECISION MODIFICATIVE - VIREMENT DE CREDIT - BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2012

DEL-2012-38

Monsieur le Maire expose au Conseil que le crédit prévu à un chapitre du BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2012 étant insuffisant, il est nécessaire d'effectuer le virement de crédit ci-après : Investissement

• **Dépense :**

- Chapitre 21 - 21531 (Réseaux adduct eau)	+ 41 000.00
- Chapitre 020 - Dépenses imprévues	- 5 000.00
- Chapitre 20 - 2031 (Frais d'études)	- 10 000.00

• **Recette :**

- Chapitre 13 - 1315 (Groupement collect)	+ 21 786.00
- Chapitre 10 - 10222 (FCTVA)	+ 4 214.00

26 000.00 €	26 000.00 €
-------------	-------------

Le Conseil Municipal, approuve le virement de crédit ci-dessus.

VII. DECISION MODIFICATIVE - VIREMENT DE CREDIT - BUDGET PRINCIPALE
COMMUNE 2012 **DEL-2012-39**

Monsieur le Maire expose au Conseil que le crédit prévu à un chapitre du BUDGET PRINCIPALE DE LA COMMUNE 2012 étant insuffisant, il est nécessaire d'effectuer le virement de crédit ci-après : **Fonctionnement - Dépenses**

- Chapitre 014 - 73925 (atténuation de produits)	+ 1 000.00	
- Chapitre 022 Dépenses imprévues		- 1 000.00
	<hr/>	<hr/>
	+ 1 000.00 €	- 1 000.00 €

Le Conseil Municipal, approuve le virement de crédit ci-dessus.

VIII. REMBOURSEMENT PARTIEL DE LA TAXE FONCIERE SUR ACQUISITION DE
PARCELLES DE FORET **DEL-2012-40**

La Commune de la Balme de Thuy a fait l'acquisition des parcelles de forêt, situées au lieu-dit Les Lanches et appartenant à M. PUTHOD en mai 2012. M. Hubert PUTHOD, nous demande le remboursement partiel (au prorata) de la taxe foncière 2012. Le conseil municipal après avoir délibéré : **ACCEPTÉ**, le remboursement partiel de cette taxe foncière, à savoir : $(242.00 / 12) \times 7.5 \text{ mois} = 151 \text{ €}$. **DEMANDE**, à Monsieur le Maire de faire le nécessaire.

Fait et affiché à La Balme de Thuy, le 25 octobre 2012

Le Maire